



**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2022 (18h35)  
Salle du grand champ- ARDOIX**

|                          |   |                             |
|--------------------------|---|-----------------------------|
| Membres titulaires       | : | 55                          |
| En exercice              | : | 55                          |
| Membres suppléants       | : | 23                          |
| Présents                 | : | 36 + 1                      |
| Votants                  | : | 52                          |
| Convocation et affichage | : | 14/06/2022                  |
| Président de séance      | : | Monsieur Simon PLENET       |
| Secrétaire de séance     | : | Monsieur Olivier DE LAGARDE |

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Sylvie BONNET), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Nadège COUZON (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Juanita GARDIER (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Danielle MAGAND (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Martine OLLIVIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-225 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - TRANSPORTS -  
PROTOCOLE DE FIN DE DSP DES TRANSPORTS URBAINS**

***Rapporteur : Monsieur Maxime DURAND***

**VU** les articles L. 1412-1, L. 2221-1 à L. 2221-14 et L. 5211-9, L. 5211-10 et R. 2221-63 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délégation de service public conclue avec la société Transdev Annonay, expirant le 31 aout 2022,

**Vu** les statuts modifiés de la Régie des transports d'Annonay Rhône agglo en date du 22 juin 2022,

**Vu** la délibération n° CC-2022-55 du 27 janvier 2022 par laquelle Annonay Rhône Agglo a décidé de confier en gestion directe, à l'échéance du contrat en cours, l'exploitation et la commercialisation des services de transports urbains à sa Régie de transports en maintenant sa forme de régie à simple autonomie financière,

**VU** le projet de protocole de fin de délégation de service public,  
**CONSIDERANT** que la délégation de service public du réseau de transport public de voyageurs conclu avec la société Transdev Annonay expire le 31 aout 2022 ;

**CONSIDERANT** que la reprise en régie du service public de transport public de voyageurs implique de disposer des moyens nécessaires pour assurer, dans l'intérêt des usagers, la continuité du service public ;

**CONSIDERANT** que le transfert des personnels affectés à l'exploitation du réseau fera l'objet d'un transfert volontaire, par voie conventionnelle, des conventions spécifiques de transfert ayant vocation à être conclues à cette fin ;

**CONSIDERANT** que la société Transdev Annonay et Annonay Rhône agglo sont convenues, en application notamment des stipulations du contrat de délégation de service public qui les lie, des conditions de transfert des biens de retour et des biens de reprise, des contrats fournisseurs transférables, des données du réseau et du site Internet, de même que du rachat des stocks disponibles, des conditions d'arrêts des comptes (dettes et créances sociales, éléments de rémunération variable ; reddition des comptes s'agissant des recettes) et de la gestion des contentieux ;

## DÉLIBÉRÉ

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

**D'APPROUVER** le protocole de fin de délégation de service public avec la société Transdev Annonay,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le protocole de fin de délégation de service public,

**DE CHARGER** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de prendre toutes les dispositions et de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Fait à Davézieux le : 27/06/22

Affiché le : 29/06/22

Transmis en sous-préfecture le : 27/06/22

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220622-34568-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET